Publié sur le site de la Commune le 20.03.2025 Auteur de l'acte : Véronique RAVET, Maire

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	21

Date de la Convocation 05/03/2025

> Date d'affichage 05/03/2025

> > **OBJET**

SUBVENTION Exceptionnelle – A Vélo Sans Age

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

Séance du 13 Mars 2025	
L'an Deux Mil Vingt Cinq	
Et le treize mars	

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de Mme RAVET Véronique, Maire.

<u>Présents</u>: RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D. - BOURDONNAY C - PERDRIX T. - DE MATOS C. - MOREIRA J. - LADRE R.

<u>Absents</u>: HASSOUN K. - PARIS-CADET J. — GROSSIORD A. - BUFFAUT C. <u>Excusé</u>: ARMETTA C.

> Procuration est donnée par M. BARBIER. à D. MILLET. Procuration est donnée par Y. YILMAZ à V. RAVET Procuration est donnée par F. RHODET à M. FRATTER.

Secrétaire de Séance : Claude BOURDONNAY

## Rapporteur: V. RAVET

Véronique RAVET présente l'association et son concept :

Cette association offre aux personnes âgées des sorties à vélo (triporteur à assistance électrique) au grand air et en toute sécurité. Ce concept est né au Danemark en 2012 et s'est rapidement développé dans le monde entier

L'association française À VÉLO SANS ÂGE a vu le jour en 2015 (association Loi 1901) et compte en France 66 antennes ayant fait l'acquisition d'un ou plusieurs triporteur(s) et proposant déjà de belles promenades aux personnes âgées.

Chaque antenne est ambassadrice d'AVSA sur son territoire, force de proposition et de développement :

- Contacts avec les partenaires institutionnels et professionnels locaux,
- Montage de dossiers pour la recherche de financements des triporteurs,
- Constitution d'un réseau de pilotes bénévoles et formation,
- Création d'événements,
- Promotion, communication, relations médias,
- Échanges entre antennes du même département.
- Gestion des réservations, mise en relation des EHPAD et des bénévoles pilotes

Véronique RAVET indique que l'association A.V.S.A. (à vélo sans âge) dispose désormais d'une antenne sur BELLIGNAT. En effet en 2022 lors du lors du premier forum des associations de Bellignat jumelé à la journée portes ouvertes de la MARPA Dallex-Allombert, la Mairie avait convié l'antenne A Vélo Sans Age de Saint Claude qui avait proposée, avec le soutien actif de l'associations ECHB (Entente Cycliste du Haut Bugey), des balades en triporteur aux résidents de la MARPA. Ces balades avaient permis aux résidents de la MARPA d'aller à la découverte de la voie douce du Lange. Le territoire disposant :

- depuis 2021, de la voie douce reliant Oyonnax à Nantua, Lieu idéal pour des balades de triporteurs en toute sécurité.
- d'un réseau assez important d'établissements d'accueil pour personnes âgées, qui parfois longe cette fameuse voie douce.
- De personnes volontaires pour développer cette activité

la démarche de création d'une antenne <u>A Vélo sans Age</u> à Bellignat est ainsi née. Elle a pour objectif de :

- Renforcer les relations intergénérationnelles
- Partager entre les pilotes, les personnes âgées, les employés des maisons de retraite
- Valoriser les transports non polluants et leur donner une dimension sociale
- Améliorer la qualité de vie en profitant de son environnement

Accusé de réception en préfecture 001-210100319-20250313-D\_2025\_03\_13\_03-DE Date de télétransmission : 17/03/2025

Chaque Ets bénéficiaire signera une convention avec l'antenne locale et participera au soutien de l'association.

Pour mener à bien ce projet il convient d'acheter un triporteur et d'en assurer ensuite l'entretien.

Le budget à financer par des subventions est de 13 000 €.

Mme le Maire propose que la Commune de BELLIGNAT qui accueille cette antenne et dont les résidents de la marpa bénéficieront, participe à hauteur de 2 500 €.

## LE CONSEIL APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

M. Hervé PICHON, membre actif de l'association ne prend pas part au vote)

AUTORISE MME LE MAIRE à verser une SUBVENTION D'EQUIPEMENT de 2500 € à l'Antenne de BELLIGNAT de A.V.S.A. Dit que la somme sera affectée au compte 20421 « Subvention personne de droit privé – biens mobiliers matériel et études » du BP 2025

Conformément à la délibération du 22/11/2012, relative à l'amortissement des subventions d'équipement, cette subvention fera l'objet dès 2025 d'un amortissement sur 5 ans.

Le Secrétaire C. BOURDONNAY

OF B

Véronique RAVEŢ

Le Maire,

Accusé de réception en préfecture 001-210100319-20250313-D\_2025\_03\_13\_03-DE Date de télétransmission : 17/03/2025 Date de réception préfecture : 17/03/2025